

N/REF : 1/07/2026 10H33 C:004175 I:05521

V/Appel du Mercredi 01/07/2026 a 10H33

IMMEUBLE : 23 LANREZAC
23 AV. GAL LANREZAC
35400 ST MALO

CAHART OLIVIER

**23 AV. GAL LANREZAC
35400 ST MALO**

Rennes, le

17 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 23 - MR CAHART 06 62 05 09 96

MOTIF : REMPLACEMENT FLOTTEUR WC

Donneur d'ordre : M. O CAHART

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 01/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
REEMPLACEMENT MECANISME WC
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : REGLEMENT PAR CHEQUE DE 163,27€ DE CCF N°2613662

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritux (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 01/07	1	72,01	72,01
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	14,79	14,79
1,00	Mécan.Chas.d'eau Dble comm.3/6L	1	61,63	61,63
TOTAL H.T.				148,43
T.V.A. a 10,00%				14,84
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>163,27</u>

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.